

TARIFS 2026 / 2027				
Cantine				
Quotient	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
Tranches	de 0 à 1000	de de 1001 à 1500	au-delà de 1501	Tarif unique
Habitants	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	
Maternelle	1.00 €	4.49 €	4.73 €	4.85 €
Élémentaire	1.00 €	5.06 €	5.28 €	5.41 €
Accueil périscolaire				
	0.50 €	0.80 €	1.14 €	

Tarif spécial restaurant scolaire pour les enfants qui viennent avec un panier repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : 2 ½ heure de garderie.

L'accueil périscolaire fonctionne les jours scolaires de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.
Toute demi-heure commencée sera facturée.

Comment régler votre dette :

Par internet, au moyen d'une carte bancaire, vous êtes invité(e) à vous connecter à l'adresse électronique : www.tipi.budget.gouv.fr

Par titre interbancaire de paiement (TIP), en complétant et en détachant le talon. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas mentionnées en haut à gauche du TIP, joignez le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera prélevée cette créance.

Par chèque, libellez-le à l'ordre du trésor public et joignez-le TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document.

Par virement bancaire, via le compte bancaire du comptable public (BIC/IBAN : BDFEFRPPCCT FR503000100707E768000000020) en indiquant en zone objet : les références.

Carte bancaire ou numéraire (dans la limite de 300€), auprès d'un buraliste partenaire agréé référencé sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite> ;

Les CESU ne sont acceptés que pour le paiement de l'accueil périscolaire.

LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN

Tarifs Cantine - Garderie 2026 / 2027



Mairie
Place du 19 mars 1962
76520 LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-ST-OUEN
Tel : 32 35 23 35 35
secretariat@lesauthieuxsurleportsaintouen.fr

Votre quotient familial

Le calcul du quotient familial permet de déterminer le tarif qui vous sera appliqué si vos enfants fréquentent la cantine.

Vous devez impérativement faire établir votre quotient pour 2026.

Où faire calculer votre quotient ?
Au Secrétariat de Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Lundi et vendredi : 8 h à 12h et 15 h à 17h
Mardi et jeudi : 15 h à 19 h
Mercredi : 8 h à 12 h

Pour 2026 avant le 1^{er} septembre 2026

Attention : en cas d'absence de calcul dans les délais impartis, le tarif maximum sera appliqué.

Les pièces à fournir

- **Dernier avis d'imposition**, pour chaque membre actif du foyer (Avis 2026 sur les revenus de l'année 2025).
- Justificatif de **pension alimentaire**.
- Justificatif de **prestations familiales**, par exemple attestation de droits de la CAF.

Artisans, commerçants ou professions libérales

- **Avis d'imposition** au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

Parents seuls ou isolés

- **Attestation sur l'honneur** de la situation familiale.

Le calcul

Formule pour obtenir votre quotient

Il est égal à :

- la moyenne mensuelle des revenus de l'année n-1
- divisée par le nombre de parts.

Nombre de parts prises en compte

- 1 part par adulte
- 1/2 part par enfant (1 part à partir du 3^{ème} enfant)
- 1/2 part supplémentaire pour les personnes seules avec un ou plusieurs enfants.

Le quotient familial est calculé pour l'année civile.

En cas de changement majeurs dans votre situation personnelle en cours d'année (naissance, décès, séparation, perte d'emploi), il peut être révisé sur présentation des justificatifs adéquats (3 derniers bulletins de salaire et justificatif de situation).